

**SÉLECTIVE DE LIGUE WINDSURF GLISSE
N. S. VIOREAU
Grade : 5A
Dimanche 20 mars 2016**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles de course à la voile ISAF 2013 – 2016, incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.4. Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire.

2. PUBLICITE

Application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : Bic Techno 293, RSX et Raceboard.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 8 €

5. PROGRAMME PROVISOIRE

Inscriptions : le dimanche 20 mars 2016 de **9h00 à 10h30**
Heure du premier signal d'avertissement : le dimanche 20 mars 2016 à **11h00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

7. SITUATION DU PLAN D'EAU

Lac de Vioreau, lieu dit La Boustière, côté Nord du lac.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des RCV s'applique pour les Windsurfs.

10. CLASSEMENT

La règle 90.3 et l'annexe B8 pour les Windsurf, des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

11. SÉCURITÉ

- 11.1. Pour les séries RSX et Raceboard, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 11.2. Pour la série Bic Techno 293, la règle RCV 40 ne s'applique pas. Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la règle C.3.2. de la classe Techno 293.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

14. PLAN D'ACCÈS

À partir de Joué sur Erdre, prendre la D178 en direction de La Meilleraye de Bretagne, puis Base Vioreau Pleine Nature.